

Europe: Microsoft condamné à 100 millions d'euros seulement ?

Selon l'hebdomadaire allemand

Focus qui cite des « *cercles informés* », le commissaire européen à la Concurrence, Mario Monti aurait prévu une amende ne dépassant pas 100 millions d'euros à l'encontre du géant américain pour abus de position dominante. Cette condamnation mettra à terme à cinq ans d'enquête de la Commission européenne contre Microsoft. Les services de la concurrence auraient établi que le numéro un mondial du logiciel aurait sciemment intégré son logiciel lecteur multimédia, Windows Media Player, à Windows en sorte de dissuader les consommateurs de choisir des produits concurrents comme RealPlayer ou QuickTime. S'il est confirmé, ce montant de l'amende paraîtra insuffisant aux plaignants. Car un règlement européen prévoit un montant maximal théorique correspondant à 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise réalisé l'année précédant la décision. Sur le papier, donc, la firme de Bill Gates pouvait risquer jusqu'à 2,5 milliards d'euros d'amende. Cependant, dans les faits, les amendes se situent plutôt entre 0,1% et un peu plus de 1% du chiffre d'affaires, avait déclaré un expert la semaine dernière. Bref, avec 100 millions d'euros, si c'est le cas, la Commission se montrerait clément.